

COMMUNE DE SEPMEs*Place de l'Église*

37800

Tél. : 02 47 65 44 66

Fax : 02 47 65 59 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 2023-09-10

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMEs se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire

M.BASECQ Samuel, M. DAGUET Alain, Adjoint, Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée,

M.BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M.CHOLLET Yohan, M.LABARRE Thomas, M.RAGUIN Charles, Mme REZEAU Cindy,

Arrivée de M.BARILLET Gaby à 20h47

Arrivée de M.CHOLLET Yohan à 21h48

Absents:

M.DENIS Jason ayant donné procuration à Régine REZEAU, Maire

Mme VERNAT Virginie

Mme Dominique CATHELIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : ... 12
 Nombre de présents : 10
 Nombre de votants : 11
 Date de convocation : 30 octobre 2023



OBJET : BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA DIRECTION DELEGUEE DU LIVRE ET DE LA LECTURE PUBLIQUE

Madame le maire expose :

Le 2 juin dernier, le Conseil Départemental a adopté à l'unanimité un nouveau schéma de développement de la lecture publique pour la période 2023-2028.

Ce schéma s'accompagne de nouvelles conventions relatives au développement de la lecture publique et des bibliothèques, qui annulent et remplacent les conventions actuelles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention du Conseil Départemental relative au développement de la lecture publique et des bibliothèques.

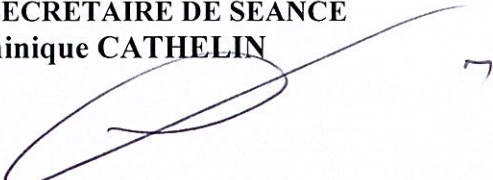
Considérant que la commune de Sepmes souhaite poursuivre les actions pour le développement de la lecture publique et souhaite continuer à bénéficier des services de la bibliothèque départementale

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

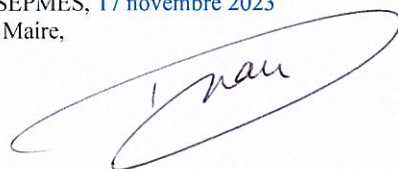
AUTORISE Madame le Maire à la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE SECRETAIRE DE SÉANCE
Dominique CATHELIN**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-préfecture le 17 novembre 2023 et publié le 17 novembre 2023

À SEPMES, 17 novembre 2023
Le Maire,



**LE MAIRE,
Régine REZEAU**

